

PREFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 1^{er} août 2014, à 18h00

Cabinet du Préfet

Bureau de la Communication Interministérielle

POINT DE SITUATION 18h00

**Tempête tropicale BERTHA
Maintien de l'alerte fortes pluies et orages niveau Orange**

La tempête tropicale *Bertha* traverse le canal de la Dominique au Nord de la Martinique et s'évacue en mer des Caraïbes.

Les vents les plus violents s'évacuent également pour se stabiliser à 40 km/h.

Premier bilan :

Une coupure d'électricité due à l'orage est en cours de résolution. Au plus fort de l'événement 150 000 foyers ont été concernés. La cellule de crise d'EDF s'emploie à rétablir le réseau au plus vite.

Aucun blessé n'est à déplorer.

Sur les routes aucun dégât n'est à déplorer.

Météo France maintient le niveau de vigilance **ORANGE uniquement** pour le danger fortes pluies et orages à compter de 17h40.

Les services gestionnaires de crise maintiennent leur dispositifs pour suivre l'évolution de la situation.

Les fortes pluies attendues dans la soirée et dans le courant de la nuit pourront entraîner des inondations importantes, des glissements de terrain, des crues inhabituelles et donc des conditions de circulation difficiles, en conséquence. Le préfet de la Martinique recommande à la population de limiter les déplacements au strict minimum pendant toute la durée du phénomène.

Il est aussi demandé de se préparer et de suivre les mesures individuelles et collectives suivantes à diffuser le plus largement possible :

Mesures collectives :

- Les organisateurs d'événements doivent annuler leurs manifestations.
- Les municipalités vérifient l'état des abris et les matériels nécessaires à l'accueil de population (lits, couvertures, vivres),
- Les cellules de crise doivent être mises en veille active et les dispositifs de gestion de crise doivent être prêts,
- Les médias doivent diffuser des informations régulières sur le phénomène.

Mesures individuelles :

- Prenez connaissance des bulletins de Météo-France et des consignes de comportements,
- Évitez les déplacements,
- Soyez très prudents à proximité des cours d'eau. Les passages de gué peuvent devenir vite très dangereux ; évitez leur traversées.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux,
- Si votre habitation peut être menacée par un glissement de terrain, quittez-la ou préparez vous à l'évacuer rapidement.
- En cas d'orage, évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée.

NB : Nouveau point de situation demain matin.

Contact presse

HAMANN Audrey 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr